

Appel à projets 2024 – projets pilotes 5G

Objectifs

Le déploiement de la 5G et la mise en œuvre de ses applications accusent un retard en Belgique par rapport à la plupart des pays de l'Union européenne. Or, la technologie 5G est indispensable pour que les entreprises et les citoyens belges puissent tirer parti de la numérisation dans tous les secteurs industriels.

Afin d'aider le secteur à surmonter le retard, la ministre des Télécommunications Petra De Sutter a pris l'initiative de soutenir un certain nombre de projets pilotes, en combinaison avec un aperçu des exemples les plus pertinents et fructueux à l'étranger. L'objectif est de poursuivre la numérisation pour les entreprises et les citoyens belges, tout en maintenant un lien direct avec la transition climatique.

Durée : Projet de durée de 18 mois maximum (du 1 janvier 2025 au 30 juin 2026 au plus tard)

Porteur(s) : Centre de Recherche Entreprise

Ecole

Plus d'informations ici .

Conditions d'éligibilité

Le budget disponible et à allouer étant limité et plafonné, les candidats sont mis en concurrence les uns avec les autres afin que seuls les projets les plus qualitatifs et les plus pertinents soient soutenus sur la base des critères suivants :

Maturité du projet : adaptabilité et applicabilité à court, moyen et long terme.

Caractère innovant du projet et utilisation d'une technologie conforme à l'état de la technique.

Contribution du projet à la sensibilisation générale à la 5G.

Contribution du projet à la durabilité.

Contribution du projet à l'amélioration de la prestation de services, à un fonctionnement plus efficace ou d'autres effets.

Utilisation de l'intelligence artificielle et de l'informatique en périphérie de réseau.

Budget

projets de min 250 000 euros dans une enveloppe de 11 200 000 euros

Bailleur de fonds

SPF Economie

Critères de sélection

30 juin 2024 : Dépôt de la demande de subvention

Mi-Novembre 2024 : signature des convention

Mi Décembre 2024 : règlement de la première tranche (30%)

Pour les Hautes Ecoles, un consortium est donc obligatoire avec une entreprise ayant la licence 5G.

Mots-clés

(5G) (Appareils électroniques) (Electronique)
(Proof of Concept) (Technique) (Télécommunication)

Contacts SynHERA

Yves LACCROIX (laccroix.y@synhera.be)